Ébéniste

Pour les amoureux du bois et du style

Formation adulte

Vous avez plus de 18 ans ?
Vous cherchez à vous former tout en travaillant ?
L'alternance est la solution idéale pour acquérir les compétences nécessaires à la pratique d'un métier.

⚠ **Cette formation est complète pour l'année 2026-2027** ⚠

Véritable artisan du bois, vous concevez, fabriquez, reproduisez ou réparez des meubles ou accessoires en bois et/ou en produits dérivés. Lors de la fabrication, vous effectuez vous-même les différentes étapes : étude et traçage des plans, débitage du bois, assemblage, montage et finition.

Vous travaillez principalement sur des pièces uniques ou en série limitée, qu'elles soient de styles anciens ou contemporains. Votre but est de fournir un produit de qualité, esthétique, correspondant au style ou à l'époque et répondant aux exigences de votre client.

Journée type

Pour commencer vous réalisez les plans en incluant tous les détails de la fabrication et de la décoration.

Si la pièce est ancienne et le nécessite, vous effectuez un travail de recherche historique et une étude des matériaux.

Vous choisissez ensuite l'essence de bois la plus adéquate. Vous la travaillez, la découpez et rabotez les différentes pièces. Pour cela, vous utilisez des machines à bois traditionnelles et à commande numérique et divers types d'outillages manuels.

Vous assemblez ces pièces et réalisez les finitions. Enfin, après avoir poncé soigneusement le meuble, vous appliquez les patines, peintures, vernis, cires ou dorures en respectant les temps de séchage.

Débouchés

Au bout de deux ans de formation, vous pouvez choisir de :

- Ouvrir votre propre atelier d'ébénisterie
- Travailler comme artisan dans une entreprise, une manufacture, un organisme culturel ou du patrimoine…

- Vous perfectionner dans une technique propre à l'ébénisterie

Qualités

Quelles qualités devez-vous posséder pour être ébéniste ?

Vous devez avoir le sens de l'observation et celui de l'esthétique, être résistant, adroit et respectueux des règles de sécurité.

Quelles qualités développerez-vous pendant votre formation ?

Vous allez développer votre habileté, votre méthode de travail et votre sens du commerce.

Détails sur la formation:

Horaire:

L'horaire repris ci-dessous est à titre indicatif et est susceptible d'être modifié :

- **1ère année** : jeudi 9h30 - 17h00
- **2ème année** : mercredi 9h30 - 17h

Pratique en entreprise

Vous devrez être occupé dans la profession pour laquelle vous vous formez soit :

- en concluant une convention de stage rémunéré avec une entreprise formatrice ;
- en étant sous contrat de travail dans le métier pour lequel vous vous formez.

D'autres modalités d'accès à la pratique professionnelle peuvent toutefois être admises, sous conditions définies, notamment pour les personnes sous contrat de travail, et ce afin de garantir l'acquisition du volume minimal de pratique professionnelle requis.

Le référent est l'intermédiaire à la conclusion de la convention de stage. Il est présent pour vous orienter, vous aider dans vos recherches de stages, il est chargé des aspects administratifs et veille au bon déroulement de votre formation en entreprise.

Certification

A l’issue de la formation, l’apprenant se voit délivrer un diplôme de coordination et encadrement "Ebéniste".

A l’issue du module FDB : obtention d’une attestation « Formation à la sécurité de base en construction ».

DETAILS SUR LA FORMATION

Diplôme de coordination et encadrement Ebéniste

Prix: 325 euros par an

Matériel à acquérir pour suivre la formation: 500 € (prix indicatif)
Investissement continu tout au long de la formation. Les formateurs sont là pour vous accompagner dans un investissement intelligent et raisonné, notamment des outils de seconde main.

Durée: 2 ans

Stage: Stage pratique en entreprise obligatoire pour chaque année de formation

Plus d’informations : 0800 85 210 – info@efp.be

CONDITIONS D'ADMISSION

Avoir 18 ans accompli au 31/12 de l'année d'inscription ou avoir satisfait à l'obligation scolaire à cette date ET répondre à l'une des conditions suivantes :
• 4ème année secondaire réussie dans l’enseignement général, technique ou artistique (CESI/CE2D)
• 6ème année secondaire réussie dans l’enseignement professionnel (CE6P ou CQ6P)
• Certificat d’apprentissage
• Examen d'admission aux conditions générales (CESI/CE2D)